

APPEL À CANDIDATURE EMPLOI ÉTUDIANT *

**La BU de l'UCA recrute un étudiant pour septembre 2018.
Référence: décret n°2017-963 du 10 mai 2017**

Affectation et site

BU - unité documentaire : SC (**Bibliothèque des Cézeaux**) - (n° emploi : **SC - 02**)
Contrat de 45 heures réparties sur la période septembre-décembre 2018, avec possibilité de renouvellement de contrat et/ou d'avenant sur la période janvier-juin 2019.

Missions

Appui à la formation des utilisateurs (formation ou aide à la formation documentaire inscrite dans les cursus)
Appui auprès des personnels chargés de l'accueil et du renseignement bibliographique

Profil recherché

Niveau d'étude : MD
Bonnes connaissances disciplinaires et du travail universitaire
Compréhension de l'organisation des collections imprimées et électroniques
Connaissance de la bibliothèque, de son organisation et de son fonctionnement
Compréhension du réseau documentaire de la BU
Connaissance du catalogue de la bibliothèque et du portail de la BU
Maîtrise du Français et bonnes aptitudes à l'oral
Aisance relationnelle et sens de la pédagogie

Description détaillée des missions, lieu de travail, plages horaires

Après sa formation initiale, l'étudiant sera capable de dispenser à des étudiants une formation à la méthodologie documentaire. Il participera aussi ponctuellement aux permanences de renseignement bibliographique.
En cas d'alerte, évacuation des lecteurs avec l'aide des personnels titulaires ou du vigile.
Lieu : BU des Cézeaux (campus des Cézeaux)
Plages horaires : en fonction du calendrier des formations et des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Rémunération

Taux horaire brut du SMIC

Formation (éventuelle)

Formation post-recrutement : formation aux bases de données scientifiques ; utilisation du SIGB pour l'utilisation du catalogue et le service aux usagers ; formation à l'évacuation des personnes.

Dossier de candidature à demander à la BU des Cézeaux ou à télécharger sur le site de la BU de l'UCA <http://bibliotheque.clermont-universite.fr> **avant le 25 mai 2018**

Informations pratiques

□ Les contrats conclus en application du *décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007, article 8*, sont **incompatibles** avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche.

La candidature est appréciée **prioritairement** au regard de critères académiques et sociaux, *article 7 du même décret*.

Contact : Anne LE CHAPELAIN : 04 73 40 50 76, e-mail : anne.le_chapelain@uca.fr